

La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien de 1965 à 1989

Youth: Constructing Sociopolitical Discourse in Canada from 1965 to 1989

Lucie France DAGENAI

Volume 28, Number 1, Spring 1996

Les jeunes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001158ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001158ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

This paper analyses the category "youth" as a social construction of sociopolitical discourse in federal government institutions in Canada. The examination of a corpus of governmental texts in which youth was defined as a target for programmes between 1965 and 1989 revealed successive shifts in meaning, the young as an age category being continually reconstructed. As a sociological object, youth is analyzed here in relation to declining adulthood, which is an implicit and residual entity taking shape between the constructions of youth and of old age as age scale categories.

Cite this article

DAGENAI, L. F. (1996). La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien de 1965 à 1989. *Sociologie et sociétés*, 28(1), 89–105. <https://doi.org/10.7202/001158ar>

La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien de 1965 à 1989



LUCIE FRANCE DAGENAI

1. INTRODUCTION¹

Le présent article s'intéresse à la redéfinition continue des jeunes comme cible d'interventions dans le discours sociopolitique canadien². Nos questions de départ se formulent dans les termes suivants : comment interpréter le fait que, à travers un quart de siècle (de 1965 à 1989) d'interventions sociopolitiques touchant les jeunes au Canada, un discours d'interventions ayant multiplié, voire considérablement élargi, la définition de cette catégorie d'âge, a finalement évincé la jeunesse de son cadre ? Comment comprendre dans ce contexte les derniers resserrements de l'âge des jeunes, définis en tant que cible d'interventions plus restreinte qu'antérieurement ? À quelle réalité sociologique sur l'échelle des âges correspondent les transformations du discours sur les catégories d'âge jeunes ? Au cours d'un quart de siècle de glissements successifs du discours, les jeunes ont été considérés jusqu'à 30 ans comme objets d'interventions touchés par le chômage et les difficultés d'emploi. Cette catégorisation ultime de la jeunesse en a fait un objet privilégié des interventions publiques au Canada devant d'autres catégories d'âge, tels les travailleurs âgés, aux prises à certains moments avec des problèmes comparables. Comment, alors, faut-il comprendre la présence discursive de cet objet juvénile privilégié dans son rapport aux autres catégories d'âge ?

2. PERSPECTIVE THÉORIQUE

Avant de tenter de répondre à ces questions, nous proposons une mise en perspective théorique de notre propos, en situant d'abord la jeunesse, tour à tour comme objet sociologique, comme cible d'interventions sociopolitiques et comme production discursive et, en situant ensuite le statut du discours dans la production d'une réalité « jeunesse » en mouvement perpétuel.

1. Nous tenons ici à remercier en particulier Marianne Kempeneers, ainsi que les autres membres ou évaluateurs du comité de la revue pour leurs commentaires qui ont permis d'enrichir cet article.

2. Cette question fut développée dans notre thèse qui s'intitule : *La jeunesse, une construction du discours sociopolitique canadien de 1965 à 1989*, présentée en août 1991 à l'Université de Montréal en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en sociologie.

2.1 LA JEUNESSE COMME OBJET SOCIOLOGIQUE

Nous concevons ici la jeunesse comme une catégorie, une construction sociale d'âge, n'existant qu'en rapport avec les autres catégories d'âge. C'est donc dire que la définition retenue considère l'âge comme une donnée manipulable et manipulée qui opère sur les individus un modelage par l'usage social définissant des frontières et des limites entre des groupes (Bourdieu, 1980 : 143). Cette définition nous mènera d'emblée dans l'orbite des rapports sociaux (âge, classe, etc.) (Jenny *et al.*, 1983). Considérés de façon large, ceux-ci mettent en interaction les aspects individuels et collectifs et précisent leurs modalités spécifiques et leurs éléments consensuels et conflictuels, ainsi que leurs conditions d'émergence (Balazs, Faguer, 1984). Le fait de postuler que la jeunesse est une construction sociale dans l'ordre des interactions sociales nous permet de reconnaître à l'opposé des schémas « socialisation des individus » ou « acteur/structure », « un système dans lequel vont jouer une pluralité de facteurs » (Commaille, 1987 : 79). Parmi ceux-ci on peut citer : les stratégies des institutions face aux groupes institués ; les représentations cognitives définissant ces derniers ; les interactions à la base du travail de construction sociale concerné ; les individus ou groupes d'âge eux-mêmes, perçus comme des sujets actifs dans la dynamique sociale. Notre projet se fonde sur la multiplicité théorique et méthodologique permettant d'analyser à divers niveaux (société, institution, cognition, individuel, etc.) en vue de favoriser la construction théorique de cet objet complexe (Balazs, Faguer, 1984 ; Hartmann 1985).

2.2 LA JEUNESSE COMME CIBLE D'INTERVENTIONS SOCIOPOLITIQUES

Ce thème touche la constitution de la catégorie de jeunesse définie par les pouvoirs publics comme problème social depuis le milieu des années 1960, et justifiant par la suite l'intervention de l'État canadien dans le traitement du chômage des jeunes. L'objet ainsi désigné comme problème social sous-entend des pratiques, telles des législations, qui le matérialisent. À ce titre, il se présente alors comme catégorie naturelle en fonction de découpages institutionnels. Il en résulte alors une distinction faite *a priori* entre les phénomènes qui appartiennent à l'usage social, bien constitué et matérialisé au sein de pratiques institutionnelles, et les phénomènes « dépourvus d'une rationalité suffisante pour être considérés dignes d'une connaissance propre » (Melchers, 1988 : 198). La conséquence d'une telle distinction conduit à survaloriser les représentations institutionnelles de la jeunesse selon l'approche des questions sociales, sans remettre en cause leurs bases conceptuelles et leurs définitions.

La problématique proposée ici situe l'analyse en fonction des représentations et interventions auxquelles donnent lieu les populations ciblées aux fins des découpages institutionnels. La catégorie jeunesse, posée comme problème social selon des usages et pratiques d'institutions, est donc analysée comme une donnée construite.

Ainsi, pour ne pas exclure de l'objet l'étude des réseaux interactifs bien réels en lien direct avec les institutions, notre analyse questionne avant tout l'intervention étatique à l'endroit des jeunes en posant le problème du découpage arbitraire des clientèles. Nous interrogeons par exemple la pertinence, selon les époques, du découpage en catégories démographique et socio-économique, comme celles des jeunes de 16 à 19 ans en vertu d'un dispositif de stages, ou celles des jeunes de 15 à 24 ans en fonction des chiffres du chômage. L'interrogation admet le flou de ces catégories d'âges prétendument naturelles fixées pour et par l'usage des administrations. Questionner les catégories et leurs découpages, c'est admettre la distorsion posée par la différenciation des âges des clientèles et sa compréhension par l'approche des problèmes sociaux. Pour ne pas se contraindre simplement à évaluer, et pour parvenir à saisir le sens véritable des interventions ainsi que la raison des phénomènes, une opération de désépécification (Commaille, 1987) des populations concernées est donc entreprise.

La définition et l'analyse du processus de catégorisation sociale auquel les individus en tant que groupes d'âge sont soumis à des fins sociopolitiques rendent compte ici des constructions sociales qui opèrent. Ces constructions successives, qui se manifestent dans le temps, traversent les savoirs du discours, eux-mêmes perpétuellement remodelés.

2.3 LA JEUNESSE COMME PRODUCTION DU DISCOURS

Les lieux communs circulant dans ce discours sociopolitique à l'égard des « jeunes » et de la « jeunesse », et qui s'accompagnent souvent de notions comme le chômage, la formation ou l'emploi, ne sont pas neutres ni innocents. Ces notions du sens commun font de la jeunesse un problème toujours différent (naturel, social, économique, éthique, etc.), qui reste irrésolu et perpétuellement redéfini. Si, par ses évidences, la catégorie d'âge jeunes n'échappe pas à ce présupposé, il n'en va pas automatiquement de même des autres catégories sociales avec lesquelles elle entre en interaction. Celles-ci se présentent dans le discours le plus souvent sous couvert implicite, sans définition d'âge comme c'est le cas avec les notions d'adultéité (adulte, vieillesse). Nous montrons ici d'une part que la construction de la jeunesse opère à partir des définitions de catégories d'âges successivement réexplicitées dans le discours, produisant une réalité « jeunesse » en mouvement perpétuel, voire en progression constante. Cette démonstration laisse émerger d'autre part le fait que l'adultéité n'est toujours qu'une catégorie implicite et résiduelle entre les constructions successives des catégories de la jeunesse et de la vieillesse sur l'échelle des âges.

Nous mettons en forme ces constructions successives de la jeunesse à travers les règles d'interactions d'« évitement », de « protection », de « réparation » et de « réciprocité » que cette catégorie entretient dans le discours avec celle d'adultéité durant un quart de siècle. Les quatre notions d'interactions ici retenues, et qui ressortent clairement de l'observation de l'activité des textes elle-même, ne sont pas des anticipations, bien qu'elles aient été puisées aux différents vocabulaires d'auteurs en sociologie de la connaissance comme Goffman (1974), Douglas (1986), Namer (1985) et d'autres, ayant analysé les processus socio-cognitifs.

2.4 LE STATUT DU DISCOURS DANS LA PRODUCTION D'UNE RÉALITÉ « JEUNESSE » EN MOUVEMENT PERPÉTUEL

Dans la perspective de ces auteurs, l'action et le mouvement des sociétés, leurs discours comme formes sociales de savoirs sont interreliés. Ces dimensions contribuent au stock social de connaissances sur la réalité. Le discours sociopolitique, pris comme mode de connaissance de cette réalité sociale, offre sa propre organisation en tant que système de connaissances. Son activité est faite d'interactions sociales qui opèrent en va-et-vient comme dans toute autre pratique sociale. Le statut du discours, comme mode de connaissance, permet de bâtir un cadre opératoire d'analyse de la réalité sociale. D'où, selon ce point de vue, la pertinence d'analyser le discours comme machine à penser pour comprendre la construction sociale du savoir sur la jeunesse en tant que catégorie à la fois sociale et cognitive.

Ce point de vue permet d'aborder nos questions sur un plan qui les définit avant tout par rapport à une sociologie de la connaissance. En s'inscrivant dans ce champ théorique, notre approche traite de l'analyse du sens et est soumise aux restrictions que les données empiriques du discours sociopolitique lui-même nous dictent. Les données du discours sont mises en ordre d'après les types ou modes de savoirs que celui-ci construit dans sa chronologie à travers les savoirs de bon sens, de sagesse, d'expérience et de compétence.

3. ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

La méthode³ d'analyse élaborée dans cet objectif aborde le discours comme une institution dans ses règles d'interactions. Une telle approche, en favorisant une présentation

3. La démarche d'analyse s'est déroulée en quatre temps qui sont : 1) définition et constitution du corpus : repérage, recueil, sélection, organisation et catégorisation des éléments textuels tirés d'une centaine de textes. Vue d'ensemble et préanalyse exploratoire du corpus par « lecture flottante » (Bardin, 1989). 2) Mise en ordre de l'activité des textes pour la ponctuer en quatre séquences chronologiques successives (1965 à 1972 ; 1973 à 1978 ; 1979 à 1983 ; 1984 à 1989) : en fonction des types de textes du corpus (par combinaison, « spécifiques » aux jeunes et « non spécifiques » mais portant sur emploi, chômage ou formation, etc.; et par opposition, textes à visée « d'intervention » et à visée « prospective ») ; en fonction des quatre modes de savoirs apparaissant successivement dans le discours selon les interlocuteurs en présence (savoir de bon sens, de sagesse, d'expérience et de compétence) (NAMER, 1985) ; 3) et ensuite, en fonction des types interactifs se dégageant de la dynamique discursive à chaque séquence (interaction d'évitement, de protection, de restauration et de réciprocité). 4) Mise en forme, enfin, de l'interprétation conceptuelle de la jeunesse comme catégorie en interaction avec l'adultéité et la vieillesse sur l'échelle des âges, dans l'ordre des savoirs du discours.

systématique de l'activité du discours qui n'exclurait pas ses données politiques, économiques et sociales révélant une grande richesse de contenu, est fructueuse. Elle nous donne en effet les moyens de comprendre le processus interactif de construction sociale qui opère dans l'ordre même des savoirs successifs du discours. Elle nous conduit aussi à proposer une lecture ou interprétation sociologique de ce processus discursif dynamique qui construit la catégorie jeunes en rapport avec d'autres catégories sur l'échelle des âges. Dans ce contexte, l'activité du discours n'est donc pas un acte immanent, mais relève bien de l'ordre des faits sociaux, ayant valeur de matérialité, postulat théorique sur lequel s'appuie toute notre méthodologie.

Les textes institutionnels sociopolitiques canadiens, analysés pour eux-mêmes comme corpus, sont traités en types de textes dont la séparation anime l'activité de ce corpus (voir tableau 1). L'exploitation de ce matériau d'analyse rend possible la mise en lumière d'une architecture dynamique permettant de comprendre la logique sociale de l'échelle des âges dans la construction d'une catégorie comme la jeunesse (voir tableau 2).

Nos choix conceptuels d'interprétation et de mise en forme reposent avant tout sur des notions centrales du contenu discursif, commentées aussi à partir de données extra-discursives⁴. Ces notions sont mises en évidence en tant que thèmes successifs placés au centre du discours au cours de chaque séquence, comme points de vue agissant pour nommer et découper les âges.

TABLEAU 1
Mise en ordre de l'activité des textes

Textes spécifiques aux jeunes		Textes sur la formation, le chômage et l'emploi
CONSTRUCTION	SÉQUENCES	DÉCONSTRUCTION
$\boxed{P}^1 \rightarrow I$	1965 à 1972	$\boxed{I} \rightarrow P$
$\boxed{P} \rightarrow I$	1973 à 1978	$\boxed{I} \rightarrow P$
$\boxed{I} \rightarrow P$	1979 à 1983 ²	$\boxed{P} \rightarrow I$
$\boxed{P}^3 \leftrightarrow I$	1984 à 1989	$\boxed{I} \leftrightarrow P$

1. P : Textes prospectifs ou demandes d'activités.
I : Textes d'intervention ou offres d'activités.
P ou I : Est pris comme point de départ obligé de la colonne de gauche étant observé comme lieu prépondérant de l'activité. Le carré précise d'ailleurs ce statut chaque fois qu'il entoure une catégorie. La flèche indique le sens vers lequel se produit le transfert d'activité entre les textes.
2. À noter le revirement dans l'activité prépondérante se produisant dans la séquence 1979 à 1983.
3. À noter que la flèche dans les deux sens indique la réciprocité de l'échange dans l'activité de la séquence 1984 à 1989.

4. CONSTRUCTION DE LA JEUNESSE ET DÉCONSTRUCTION DE LA VIEILLESSE SUR L'ÉCHELLE DES ÂGES DANS L'ORDRE DU DISCOURS

4.1 UNE JEUNESSE SOUS DOMINATION ADULTE

La première série d'interactions entre les âges dans l'activité des textes s'ouvre en 1965, pour se poursuivre jusqu'en 1972. Elle est marquée par l'évitement ou, si l'on préfère, par

4. Une bibliographie sommaire figure à la fin de cet article. En revanche, toutes nos références aux sources institutionnelles (placées ici entre guillemets) ont dû être éliminées pour alléger le texte. On les retrouvera intégralement dans la bibliographie de la thèse.

TABLEAU 2
Échelles ascendante et descendante des âges dans l'ordre des savoirs du discours

	JEUNESSE		ADULTÉITÉ	VIEILLESSE
	(Nombre d'années sur l'échelle des âges)			
1965 à 1972	Évitement			
1965				(vers 70 ans)
1966				
1967				
1968	14 à 17 ans	(<u>3 années</u>) → (46 années)	18 à 64 ans	
1969				
1970	14 à 19 ans	(5 années) → (<u>44 années</u>)	20 à 64 ans	(+ de 65 ans)
1971				
1972				
1973 à 1978	Protection			
		(+5) (-15)		
1973				
1974				
1975	14 à 24 ans	(10 années) →		
1976		(29 années)	25 à 54 ans	(+ de 55 ans)
1977				
1978				
1979 à 1983	Réparation			
		(+5) (-15)		
1979				
1980	15 à 30 ans	(15 années) → (14 années)	[30] à 44 ans	(+ de 45 ans)
1981				
1982				
1983				
1984 à 1989	Réciprocité			
1984				
1985	16 à 19 ans	(<u>3 années</u>) (<u>44 années</u>)	[20 à 44 ans] +	45 à 64 ans ¹
1986				
1987				
1988				
1989				

1. Premières dénominations d'âges de la vieillesse comme catégorie d'intervention explicitée au niveau du discours. Les séquences antérieures du discours ne mentionnaient pas de telles dénominations.

l'opposition nature-culture séparant jeunes et adultes. Si l'on s'arrête d'abord aux données du discours spécifiques aux âges de cette séquence, il est possible d'en transposer l'analyse sur l'échelle des âges⁵. Nous permettant de situer la place réelle occupée par chaque catégorie — jeunes et adultes —, ces données mettent en lumière l'écart important qui les oppose dans la logique de cette échelle.

En 1968, l'âge officiel d'accès à la majorité adulte (18 ans) situe la jeunesse entre 14 et 17 ans, soit sur un espace de *trois années* dans l'échelle des âges. Mais en 1970, le statut réel de dépendance juvénile jusqu'à 20 ans face aux adultes est mis à jour du fait de la baisse observée dans l'emploi (gage d'autonomie). Les jeunes concernés par cette question, la catégorie des 14 à 19 ans, couvrent *cinq années* dans l'échelle des âges, années au cours desquelles cette dépendance les confronte aux adultes. De son côté, l'adultéité qui s'étendait avant 1965 vers 70 ans s'est abaissée à 65 ans par l'âge d'accès à la retraite. Si vers 1968, la catégorie adulte aurait dû s'étendre de 18 à 65 ans (sur *47 années*), la situation de l'emploi qui affecte les plus de 65 ans

5. Se référer au tableau 2 de l'échelle ascendante et descendante des âges.

(comme les moins de 20 ans), fait bientôt de l'adultéité une catégorie réelle couvrant 44 années dans l'échelle des âges. On voit donc une catégorie adulte qui, d'ores et déjà, abaisse son âge du fait même de l'élévation de la jeunesse sur cette même échelle. Au prix d'un certain oubli de la prédominance culturelle adulte débute ainsi une mémorisation juvénile avec le savoir de bon sens.

Hégémonie adulte au-delà de 70 ans, sans majorité légale avant 18 ans

Dans cette séquence du discours se dessine une catégorie juvénile dite naturelle ou contre-culturelle, dont la construction s'amorce à travers l'opposition aux catégories d'âge dominantes. Celles-ci affirment l'hégémonie adulte jusqu'à un âge avancé (vers 70 ans), alors que les jeunes restent encore indéfinis et hétérogènes comme catégorie d'âge, sur le plan des interventions publiques. Face à une opposition juvénile qui s'amorce, l'adultéité cherche à se maintenir comme notion étalon de culture dominante. Elle se pose implicitement comme stable, et supérieure à la nature jeune, turbulente et impétueuse, à contrôler. Une vision opposée et conflictuelle des âges de la vie jeunes et adultes apparaît dans ce type d'interaction. La classification justifie la place à part faite aux jeunes au niveau de la division du travail, ce qui donne un contenu politique d'opposition à l'interaction.

C'est donc d'abord comme minorité active que les jeunes expriment ouvertement les protestations contre la société établie des adultes. Dans le discours, ils commencent à revendiquer pour la première fois une culture propre à travers les textes de la Compagnie des jeunes canadiens. Ils se présentent dès 1965 comme issus des milieux étudiants, en tant que groupe spécifique au sein de la société. Ils prônent une action politique radicale sur le mode des états généraux pour démocratiser la société adulte dominante et répudier les institutions confessionnelles et récréatives contrôlant les jeunes. « Les jeunes éprouvent dans leur propre vie l'inconsistance et les contradictions de leur condition. La société des adultes en est avisée indirectement » en manifestant leur mécontentement (Rosenmayr, 1972 : 270). Celui-ci s'est exprimé par des perturbations venues à la fois des étudiants à l'égard de leur condition et de la démocratisation de l'éducation supérieure des années 1960. Cette prise de conscience rendait compte de l'infériorité des jeunes dans l'échelle des âges par rapport aux adultes.

Les étudiants, plus favorisés que les jeunes travailleurs, doivent se préparer par l'éducation à occuper une position importante dans le futur. Mais seule une minorité de jeunes ont alors accès aux institutions d'éducation supérieure conçues pour les couches élevées de la société. Ce mode d'accès à l'éducation contribue jusqu'en 1968 à l'ambiguïté de l'interaction d'où vont émerger des idées nouvelles à propos de la communauté, des réformes politiques et de la contestation. Même si l'État préconise la prolongation des études après 16 ans, les jeunes restent néanmoins à la charge des parents jusqu'à 18 ans, ce qui peut compromettre cette prolongation. Les jeunes du même âge qui travaillent sont théoriquement indépendants, alors qu'en pratique la majorité légale ne survient qu'à 18 ans. Ces incohérences vont amener la révision de l'ensemble des programmes publics d'intervention s'adressant à la classe d'âge de 14 à 25 ans. Mais auparavant, il devient de plus en plus difficile de résoudre rationnellement le dilemme qui oppose des catégories de jeunes du même âge.

Avant 1968, la définition des jeunes comme catégorie d'intervention n'existe pas dans le discours en tant que fait social au Canada, et demeure une notion ambiguë. Après 1968 s'opère un déplacement thématique dans le discours. Des questions émergent sur le danger que peut constituer la « jeunesse dissidente⁶ ». Ce caractère dangereux se pose en regard d'un univers d'autorité adulte menacé. Les textes brandissent cette menace de catastrophe en parlant d'une « cassure sociale irréparable entre jeunes et adultes » mais aussi d'« opposition loyale ».

Stagnation de l'emploi dès 65 ans, mais formation possible au moins jusqu'à 20 ans

Dans l'évitement, on compte sur le sursis d'incorporation entre catégories que pourront favoriser l'éducation et l'apprentissage. En 1969, la jeunesse, comme catégorie donnant lieu à

6. « La jeunesse dissidente : danger national ou opposition loyale », comme le titrait un rapport de 1969.

la venue de nouveaux interlocuteurs, est explicitée pour la première fois dans les textes d'intervention. Dès lors, l'éducation de l'ensemble des jeunes devient l'expression de la culture jusque-là dominée par les adultes. Plus précisément, la portée théorique de l'échelle des âges apparaît clairement à partir de ce moment dans l'ordre des savoirs du discours. La métaphore de la « jeunesse aliénée » que l'on retrouve textuellement dans un rapport de 1969-1970 revêt un sens tout à fait particulier exprimant véritablement la mise en communication à ce moment précis entre « l'échelle des formes du savoir et l'échelle des âges » (Philibert, 1968 : 61). Elle indique le transfert d'activité qui opère dans le savoir de bon sens, du sensible à l'intelligible, *i.e.* de la nature à la culture ou de la jeunesse à l'adultéité. Les jeunes comme catégorie sont élevés par les adultes dans l'ordre des savoirs. Outre les écarts et discordances à l'intérieur d'une même génération de jeunes, les incohérences entre catégories d'âge éloignées sont discutées. Certaines continuités qui commencent à émerger d'une génération à l'autre séparée par les âges sont mises en évidence. En 1970, on s'inquiète en effet dans les textes autant de la baisse de l'emploi des moins de 20 ans que de sa stagnation appréciable chez les plus de 65 ans. Ce constat s'accompagne d'une dénonciation des jugements de valeur à la base des définitions de l'âge du chômage des jeunes. Ce constat est de nature à ouvrir un dialogue sur les similitudes des expériences vécues tant par une génération que par l'autre. Un rapprochement évident s'est opéré entre catégories d'âges jeunes et plus âgées, autant identifiées et concernées par les idées de réforme sociale dans le savoir. La stabilité institutionnelle du bloc adulte monolithique est dès lors menacée par ce partage entre les plus jeunes (les moins de 20 ans) et la tranche plus âgée (les plus de 65 ans), tout aussi affectés par la baisse et la stagnation de l'emploi. Cette prise de conscience publique témoigne d'une première mise en communication entre les catégories éloignées sur l'échelle des âges. Étudiants ou travailleurs, les droits des jeunes varient selon l'âge, ce qui conditionne leurs revendications pour des droits plus larges. Les plus âgés, aux prises avec une difficulté commune aux plus jeunes, font leur prise de conscience. Le dialogue n'est toutefois pas véritablement engagé entre jeunes et adultes puisque ceux-ci, comme catégorie encore dominante jusqu'à 65 ans, ne voient pas la nécessité d'accepter des revendications juvéniles, encore confuses.

Le discours annonce la mise en place, en 1971 et 1972, de nouveaux programmes visant la jeunesse « itinérante », « errante » ou « voyageuse ». « *Parmi les épreuves initiatiques les plus fréquentes, des temps d'exil, d'errance, de retraite ou de claustration symbolisent la part de séparation et de ségrégation qu'exige la promotion à un nouvel échelon d'âge.* » (Philibert, 1968 : 171.)

C'est grâce au poids d'inertie du bloc adulte monolithique sur l'échelle des âges que « ces images mouvantes » du savoir de bon sens vont s'ancrer « assez durablement pour que la communication soit possible » (Douglas, 1989 : 56). Considérés longtemps dans le discours comme appendices des adultes et tenus à l'écart de la vie publique dans un rôle passif, les jeunes vont, à travers ces initiatives « mouvantes », commencer à fixer eux-mêmes leur projet hors des conventions des adultes. Aspirant à un mode de vie qui leur convient et voulant être pris au sérieux dans leurs projets et actions, ils développeront leurs propres initiatives comme élément d'une nouvelle culture. Ils élaborent des interventions dont la philosophie, telle celle de Perspectives jeunesse et Jeunes voyageurs, par exemple, est proche de la vie de bohème dans la nature et la vie communautaire. De tels mouvements ayant pris forme avec la diffusion de l'éducation secondaire ont déjà été observés dans d'autres sociétés. Un peu à la façon des jeunes qui voyagent à travers le Canada au cours des étés de 1971 et 1972, les jeunes Allemands du début du siècle se présentaient aussi comme porteurs d'une culture particulière qu'il s'agissait d'intégrer dans « l'action culturelle générale [...] et qui devait permettre d'améliorer la vie des jeunes » (manifeste du Hoher Meissner, 1913, cité dans Rosenmayr, 1972 : 268).

Ce soutien public aux initiatives des groupes de jeunes contestataires, comme les textes nous l'ont révélé, a été le premier pas vers la reconnaissance des statuts inégaux entre jeunes et adultes. Le dialogue entre ceux-ci ne s'engage qu'avec de tels rites de passage. Sa durée permettra à la mémoire collective de poursuivre sa réflexion avant d'élargir à nouveau le dialogue. Le savoir de bon sens est ainsi à l'origine de phénomènes d'affirmation des jeunes face aux adultes qui les dominent. L'émergence de ce savoir s'exprime d'abord de façon polémique

parce qu'il prend conscience d'un fait nouveau, celui voulant que l'adulte, même s'il est plus avancé en âge, ne l'est pas nécessairement en sagesse. Par « la contestation de l'opinion traditionnelle, longtemps bien fondée [...] de la sagesse des vieillards », les jeunes ont réfuté du même coup cette autorité (Philibert, 1968 : 71).

4.2 JEUNES PROTÉGÉS ET ADULTES AFFAIBLIS

L'interaction qui se développe de 1973 à 1978 consolide une catégorie d'âge à travers la protection socio-économique des 14 à 24 ans. L'homogénéité de la catégorie s'affine par une stratégie publique favorisant l'intégration sociale et économique avant 25 ans, mais aussi dès 55 ans. L'activité du discours montre que la catégorie jeunes opère une percée sur l'échelle des âges, tandis que l'adultité recule encore sur cette même échelle. Les données du discours à propos des âges de cette séquence, replacées sur l'échelle des âges, permettent d'observer la place toujours éloignée de chaque catégorie — jeunes et plus âgés — et fournissent les éléments concrets du rapprochement qui opère déjà dans cette logique.

Définie en 1975 entre 14 et 24 ans comme catégorie d'intervention à des fins de protection, la jeunesse couvrira un espace de *dix années* sur l'échelle des âges. Elle s'est donc élevée de cinq années par rapport à son ancien parcours (entre 1965 et 1972) qui cumulait déjà cinq années. En revanche, l'adultité se termine plus tôt qu'auparavant, pour des fins de protection des plus âgés, à 55 ans. Puisque l'adultité s'ouvre maintenant à 25 ans pour se limiter à 54 ans, soit avant l'âge de la vieillesse, elle s'étend donc sur un espace de *29 années* dans l'échelle des âges. La catégorie adulte s'est ainsi abaissée de quinze années de moins sur son ancien parcours (entre 1965 et 1972), passant de 44 années à 29 années sur cette échelle d'âge. On voit donc une catégorie adulte continuant de s'abaisser du fait même de l'élévation de la catégorie de jeunesse dans l'échelle des âges. Au prix de l'oubli qui s'accroît de la prédominance socioéconomique adulte, se consolide la mémorisation juvénile avec le savoir du sage.

Affaiblissement avant même 60 ans et dépendance jusqu'à 24 ans

Après le désordre antérieur, où prévalait ouvertement la contestation culturelle, la protection socio-économique est le principe interactif susceptible de préserver la sagesse au pouvoir. En dépit des résistances et des hésitations, l'expression confidentielle mais néanmoins décisive du discours impose en 1976 la première stratégie publique susceptible d'assurer cette protection à la catégorie jeunes qui s'élève. Dans la mesure où cette stratégie prévoit à la fois des actions envers les étudiants (l'été) et les jeunes chômeurs (l'hiver), elle développe la complicité des deux entités du même âge face aux institutions où elles ont à entrer (la famille ou l'école).

En même temps, à l'autre extrémité de l'échelle des âges, les 55 ans et plus sont aussi concernés par la protection et l'assistance. Maintenant touchés par le travail à temps partiel et le chômage, ils sont souvent portés à prendre leur retraite avant 60 ans. La protection socio-économique crée ainsi une communauté de situation et de réalité « interclassiste » entre les 14 à 24 ans (étudiants et chômeurs) et les plus de 55 ans. L'abaissement de l'âge de la vieillesse, simultané à l'élévation de l'âge des jeunes à des fins de protection, agissent en synchronie dans l'interaction. La synchronie se manifeste en 1976 à travers les champs sémantiques accordés du discours. Les communautés interclassistes ainsi agencées temporairement n'en cachent pas moins les enjeux des droits à la protection sociale. Les catégories sont amenées à reconsidérer leur vision du monde, et c'est précisément à cette tâche qu'est engagé le savoir du sage dans la restructuration du discours sur la jeunesse à protéger contre la vieillesse menacée.

Le discours sur les adultes « d'un certain âge » (détenteurs des droits, des pouvoirs, des places, des allocations et prestations, etc.) donne de l'expansion au champ sémantique où les jeunes auraient la plus grande place. Ayant « produit des définitions rigoureuses de groupes d'âge et de leurs caractéristiques » (Rosenmayr, 1972 : 262), ces phénomènes d'expansion politique correspondent à des tentatives de maintien de systèmes de domination. Le savoir du sage, tentant de protéger des acquis, présente les jeunes comme une catégorie à prémunir,

soit comme ses prétendants aux droits et à la protection sociale. Dans cette phase d'expansion de l'activité cognitive via la restructuration du champ sémantique, la jeunesse est encensée et idéalisée.

Jusqu'en 1975, une première série de discussions (des textes non spécifiques aux jeunes) présente les adultes comme une catégorie diminuée. Sont attribuées à la jeunesse des vertus qu'apparemment les adultes ont perdues, telles que : le courage, l'idéal, l'inventivité, la créativité, et d'autres. Les textes expriment fortement le désir de rajeunissement des adultes en louant l'imagination et l'audace de la jeunesse dans ses initiatives récentes. De telles pratiques cognitives réduisent d'anciens hiatus entre les générations. Quand le discours affirme que : « un jeune ayant abandonné prématurément l'école secondaire peut avoir besoin de formation », il avance simultanément que le « travailleur d'un certain âge » peut aussi avoir besoin de recyclage. En reconnaissant la jeunesse dans son potentiel, la sagesse adulte se remet en question pour s'inspirer des exploits juvéniles loués mondialement (comme avec *Perspectives jeunes*). C'est donc en raison précisément de son idéalisme passé que la jeunesse est encensée, prétention basée sur une utopie d'équilibre social. Cette prétention loue non seulement l'audace et l'originalité de la jeunesse mais force à rejeter toute accusation à son endroit. Le discours réfute point par point les accusations de baisse d'éthique du travail pouvant laisser croire que la jeunesse aurait des failles. Ce sont plutôt ses qualités qu'il met en évidence, son discernement et son jugement à ne pas accepter n'importe quel travail aliénant. D'influence déterminante sur les décisions, le groupe d'âge jeune a servi de point de référence en suscitant l'adoption de mesures de protection en sa faveur, malgré parfois une résistance assez forte du côté adulte.

Retraite anticipée dès 55 ans mais autonomie économique reportée après 25 ans

La catégorie d'âge 14 à 24 ans définie par le discours constitue ici le support d'une analyse synchronique, « là où on définit la catégorie de « jeunesse » comme génération ... » (Mauger, 1985 : 88). Cet élément d'identité ou d'unité « tend à réduire l'hostilité ou la rivalité potentielle entre les générations » (Rosenmayr, 1972 : 241). C'est pourquoi la notion de communauté interclassiste (étudiants et chômeurs de 14 à 24 ans) et adultes (de plus de 55 ans) suppose le rapprochement des groupes d'âge éloignés sur l'échelle des âges. Elle implique une meilleure connaissance mutuelle des influences qui diversifient l'avance en âge. En effet, le discours précise bien que d'un côté, deux chômeurs sur cinq ont moins de 25 ans. De l'autre, il constate la baisse graduelle dans l'âge normal de la retraite puisque les plus de 55 ans ne sont souvent employés qu'à temps partiel ou au chômage, voire en retraite anticipée. De tels rapprochements peuvent « réduire l'hostilité ou la rivalité potentielle entre les générations », tendant à « donner plus de chances aux jeunes employés » de façon « parfois obligatoire » pour les plus âgés, comme le précise un rapport. Ceux-ci détenteurs des droits à la protection, sont rejoints par les jeunes (depuis peu en emploi) prétendant aux droits de protection.

Depuis 1973, 90 % de la population est assurée, y compris les étudiants ayant travaillé l'été précédent. Ces statuts qui aboutissent à intégrer⁷ les jeunes à un système de protection institutionnel vont diluer l'identité propre de la jeunesse et créer une plus grande complexité dans l'interaction de protection. Les restrictions dans l'embauche des travailleurs d'un certain âge sont reliées aux coûts des pensions de retraite, plus élevés que ceux liés à l'embauche de travailleurs plus jeunes. Elles favoriseront les jeunes travailleurs. Dès que des droits sont accordés, « le nouveau statut ainsi amélioré se trouve submergé dans un processus de tensions et de stratégies de couloir » (Rosenmayr, 1972 : 263). Ces « stratégies de couloir » se canalisent dans la demande croissante d'études complémentaires toujours plus nombreuses revendiquées par les spécialistes. Pour eux, crise d'identité et remise en cause de la répartition des revenus de protection de l'État-providence se conjuguent pour favoriser une nouvelle stratégie « communautaire ». On assiste à un combat entre détenteurs et prétendants ayant pour enjeu le statut des étudiants dont la configuration sémantique intègre les éléments de protection ainsi

7. Les textes confirment en effet que la participation des jeunes a été intégrée aux pratiques d'intervention et en particulier à certains programmes d'emploi (40 % de jeunes dans « Canada au travail », par exemple).

que les possibilités d'extension et de constructions nouvelles. Le déclin dans le rapport de dépendance (entre les moins de 14 ans et les 55 ans et plus) est de toute évidence une donnée intégrée au savoir du sage. Ces enjeux de l'âge requièrent de nouveaux compromis susceptibles de modifier « des antagonismes entre générations ».

Après 1977, les jeunes étudiants ou travailleurs auront des besoins distincts dans la réforme de l'assurance-chômage. Des programmes d'emploi évitant de substituer les jeunes aux autres tranches d'âge sont préconisés, dénaturant la notion d'adultes chômeurs chroniques pour qu'une stratégie d'emploi communautaire se développe. Elle s'étend à d'autres groupes qu'aux simples « jeunes de 14 à 24 ans » au chômage l'hiver et étudiants au chômage l'été. Les chômeurs avec famille, les travailleurs sous-employés ou au chômage et les retraités sont parmi les groupes visés dans la stratégie 1976-1977. Lancée en raison de l'apparition de formes économiques complexes, cette stratégie restreint l'émancipation des jeunes en les maintenant sous la protection obligée des parents ou encore de la société. Maintenir les jeunes plus longtemps à l'école, en prolongeant la scolarité, c'est vouloir nier le processus d'émancipation économique pouvant rendre des jeunes indépendants et affranchis de la tutelle des adultes. Le crédit d'impôt aux entreprises va favoriser ainsi l'étudiant plutôt que le jeune chômeur. De plus, les jeunes de moins de 21 ans qui ont eu recours à la formation professionnelle et ont quitté l'école pour parfaire un apprentissage technique vont être pénalisés. Ils sont en quelque sorte à la fois responsabilisés et pénalisés pour les acquis antérieurs réalisés aux dépens des travailleurs plus âgés qu'eux.

Les jeunes peuvent mettre à jour la duperie qui a consisté à vouer pendant un temps un culte à la jeunesse. Investis d'une haute mission grâce à l'émancipation et à l'idéalisation dont ils furent l'objet dans le discours adulte, les jeunes ne pouvaient que prendre la place des anciens « d'un certain âge ». La sanction les attendait indubitablement. Aussi, comme nous l'avons vu, le moment venu, celle-ci s'est réclamée d'une autorité hautement légitime pour engager une réorientation sémantique s'appuyant sur les décisions les plus élevées. Car l'équation est claire : lorsque la protection des jeunes s'est élevée parallèlement à leur position dans l'échelle des âges, celle des plus âgés a rétrogradé sur cette même échelle. Et ce, malgré le pouvoir et le savoir des âges élevés à sanctionner les plus jeunes qui a joué à plein. Les jeunes auront ainsi contribué à aider la société à cesser « de voir dans les vieux les exemples et les guides que les jeunes devraient suivre » (Philibert, 1968 : 177).

La règle d'interaction entre jeunes et adultes a été, au début, de créer une action pour intégrer les jeunes à la société. La projection dans l'avenir de possibilités d'ascension sociale (entre autres en élevant la protection des jeunes sur l'échelle des âges) a cherché à entretenir l'élan juvénile. Mais les activités de compensation des plus âgés vont limiter leur énergie, et cet élan en sera d'autant compromis. Nous aurons constaté par cette stratégie du savoir à mettre à part, à séparer les groupes d'âge — jeunes et plus âgés — que ceux-ci n'ont jamais leur valeur propre en soi. Cette mise à part peut en effet signifier, pour les uns ou les autres, « l'élimination ou la présentation, l'infamie ou l'honneur ; elle engendre tantôt la honte, la frustration, le dépit, tantôt la fierté, le zèle, le sentiment de la responsabilité » (Philibert, 1968 : 171). L'affirmation du caractère d'autorité des plus vieux (les 55 ans et plus avec leur protection) et de la hiérarchie ascendante des âges, *i.e.* le commandement des valeurs de l'âge, a « répondu à quelques doutes, à quelques contestations [...] nés de la rencontre rare mais troublante de jeunes sages ou de sots vieillards » (Philibert, 1968 : 110). Cette image de la protection est un peu tranchante. Mais elle a le mérite d'ouvrir la voie à une nouvelle interaction où un nouveau rapprochement entre jeunes et plus âgés peut encore agir.

4.3 JEUNESSE CONSOLIDÉE ET ADULTÉITÉ DÉPASSÉE

La troisième interaction prenant forme entre 1979 et 1983 dans l'ordre du discours vient du savoir d'expérience. C'est l'interaction qui formule explicitement une réparation. Elle concrétise un rapprochement de sens et consolide un pont entre les catégories jeunesse et adultéité sur l'échelle des âges. Les données du discours, replacées sur l'échelle des âges, offrent les

éléments concrets à partir desquels observer la consolidation juvénile par l'empiétement sur l'adultéité dans cette logique. L'empiétement des positions sur cette échelle y apparaît dans une évidente incohérence momentanée.

Dès 1979, les interventions économiques dans l'emploi définissent les jeunes par la catégorie des 15 à 24 ans. Mais bientôt, de nouveaux programmes d'emploi pour jeunes travailleurs vont encore élever cette catégorie jusqu'à 30 ans. Entre 15 et 30 ans, la jeunesse s'étend donc sur *quinze années* dans l'échelle des âges. Entre 1973 et 1978, celle-ci a de nouveau progressé de cinq années sur son dernier parcours, qui cumulait lui-même auparavant dix années. De son côté, la catégorie adulte, subissant la concurrence des plus jeunes dès 45 ans, a déjà une expérience désuète à cet âge. Dès 45 ans, on la considère comme « vieille ». Puisqu'elle s'ouvre à 30 ans pour se limiter à 44 ans sur l'échelle des âges, la catégorie d'adultéité ne couvre plus que *quatorze années* sur cette échelle. Entre 1973 et 1978, l'adultéité a donc encore déchu sa position de quinze années par rapport à son dernier parcours qui couvrait lui-même auparavant 29 années. Désormais obsolète, l'adultéité vit l'abaissement, sur l'échelle des âges, de sa prédominance passée, face à la consolidation économique dominante de la jeunesse sur cette même échelle. Au prix de l'empiétement de l'hégémonie est aussi ratifiée l'ascendance juvénile dans l'expérience du savoir sur l'âge.

Pendant cette interaction, les catégories du discours, telles la jeunesse et l'adultéité, dépassent un seuil de savoir jamais atteint auparavant sur cette même échelle⁸. En effet, la catégorie jeunesse poursuit son élévation jusqu'à 30 ans aux fins d'interventions pendant qu'à l'inverse, celles touchant la vieillesse s'abaissent jusqu'à 45 ans sur l'échelle des âges. Manifestement, la frontière de 15 années séparant la fin de la jeunesse (à 30 ans) et le début de la vieillesse (à 45 ans), n'a jamais été aussi mince. Cette expérience de re-partage du discours entre catégories d'interventions offre en quelque sorte une réparation aux iniquités passées. Elle implique forcément des remises en cause des anciennes successions. Au-delà d'elles-mêmes, les questions de succession et d'héritage concernent l'établissement de nouveaux rapports entre les générations. Le discours d'intervention, conférant aux jeunes un statut distinct par cette élévation dans l'échelle des âges, est devenu d'autant plus problématique qu'il favorise le recul de l'adultéité et la remise en cause de cette autorité implicite fondée sur la division hiérarchique des âges. C'est pourquoi l'élévation de la jeunesse remet en cause le clivage jeunes/vieux pour réorganiser l'ensemble des interactions sociales.

La question de la délimitation jeunes/vieux comme groupes d'âge concerne donc plus que jamais les prétendants et les détenteurs de droits. Car comme certains le remarquent à juste titre, « dans les conflits entre « détenteurs » (des richesses, du pouvoir, des places) et « prétendants », il est presque toujours question, en effet, de « jeunesse » et de « vieillesse » [...] La « jeunesse », c'est alors [...] l'inexpérience ... » (Mauger, 1985 : 82).

Quiconque a des prétentions doit établir son ascendance et s'élever en influence ou en autorité morale. C'est ainsi que les jeunes comme catégorie d'interventions se sont élevés jusqu'à 30 ans dans l'échelle des âges pour acquérir l'expérience dans certains programmes. Les prétentions de succession et d'héritage forcent aussi à prouver sa loyauté au groupe dont on est issu, c'est-à-dire qui nous a vu naître. En révisant les anciens principes de succession (du Régime de pension du Canada pour les « descendants de 18 à 25 ans » via « leurs répondants décédés »), le discours explicite justement les conditions de cette loyauté. Il institue les règles d'héritage et de succession en spécifiant la disparition des ancêtres répondants. Les anthropologues disent que lorsque les ancêtres interviennent, c'est pour confirmer des règles d'héritage locales (Douglas, 1989 : 46).

8. Rappelons, comme nous l'avons expérimenté dans la mise en ordre, que le lieu central d'activité des catégories pendant cette interaction *s'inverse* par rapport aux séquences antérieures. Si bien que les textes d'intervention deviennent le lieu central de l'activité du discours spécifique aux jeunes (après que les textes prospectifs l'aient été). De même, les textes prospectifs sur le chômage, l'emploi et la formation supplantent les textes d'intervention, pour devenir le lieu central du discours de l'activité non spécifique aux jeunes. Revoir le tableau 1 pour visualiser le phénomène d'inversion.

Ces règles nous indiquent ici que les droits établis sont recalculés et que l'équation entre les âges est sanctionnée par ces principes de succession locale. Relatifs à « un système mnémonique constitué par l'ordre social dans son ensemble » ces principes, on le voit, s'appuient à la fois sur la mémoire et l'oubli (Douglas, 1989 : 63). En effet, c'est par la mémoire que la jeunesse s'est élevée dans les catégories du savoir et de la logique des âges. Et c'est par l'oubli que la vieillesse s'est rajeunie jusqu'à 45 ans, remettant en cause son existence dominante, dans l'échelle des âges. Le savoir établit ainsi une « fiction juridique » (Douglas, 1989 : 63) créant une équation où, sous certaines conditions — la mort des vieux répondants — permet aux descendants jeunes d'être les successeurs vivants autorisés de ces derniers. La loyauté des descendants envers les anciens répondants est ainsi démontrée. Dans l'idée de « répondants décédés » apparaissant dans le discours, la notion de mort revêt ici une haute valeur heuristique pour interpréter l'interaction entre les catégories des jeunes et des vieux, où l'usage de la mort est une métaphore qui érode l'importance des passages extrêmes. La multiplicité des morts derrière cette idée de « répondants décédés », « les relativise et en réduit l'importance même pour cette vie » (Philibert, 1968 : 89). Le savoir se réfère manifestement à la mort pour confirmer les situations douloureuses qui surviennent dans la réalité lors de la perte pour certains détenteurs, de places, privilèges et pouvoirs.

À ce propos, le nouveau et riche discours sur les travailleurs âgés s'ouvrant en 1979 est éloquent. Il n'est pas un hasard, d'autant moins que c'est la première fois qu'un tel discours côtoie explicitement celui spécifique aux jeunes. Son bilan commence par égaliser les profits et pertes entre les anciens travailleurs âgés (les plus de 55 ans) et les plus jeunes depuis que sévit le chômage élevé et de longue durée. On y apprendra que dès 1973, les employeurs ont hésité à embaucher les nouveaux arrivants (les jeunes). Par la suite, le dégageant de quelques travailleurs âgés faisant place aux jeunes a pénalisé les premiers qui optaient pour une retraite anticipée en réduisant ainsi leurs prestations de vieillesse. Aux dédommagements du chômage versés aux plus de 65 ans s'étaient ajoutés certains autres avantages consentis aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans au chômage (comme les indemnités d'assurance-chômage égales aux deux tiers du salaire antérieur). Un taux de chômage plus élevé sévissant alors chez les moins de 25 ans par rapport aux 55 ans et plus a laissé ceux-ci jouir d'une sécurité d'emploi élevée malgré des difficultés de réemploi. Les « possibilités d'emploi des gens âgés » et « l'analyse du chômage des jeunes » sont ensuite mises en équation. Les clarifications inévitables d'un tel rapport « économique » viennent rapidement questionner l'intérêt du maintien des mesures censées agir spécifiquement sur l'âge. Au-delà de 1981, les experts voyaient désormais un « truisme » dans cette solution pour en arriver à admettre l'impossibilité à classer « de façon fructueuse », *i.e.* de manière logique, la catégorie des jeunes « sévèrement » sans emploi. Les « devanciers » des années 1960 et 1970 ont amené des interventions qui offraient des emplois aux nouveaux actifs (les jeunes), imposant de nouvelles règles du jeu (aux entreprises) comme la protection des jeunes à titre de catégorie d'âge. Le discours des experts va mettre en lumière le fait que la problématique des jeunes, définis comme catégorie d'âge économique, est devenue inséparable des pertes de privilèges des catégories (de main-d'œuvre) plus âgées.

Des expériences à acquérir jusqu'à 30 ans, mais désuètes dès 45 ans

En effet, les travailleurs plus âgés affrontent l'expérience des plus jeunes dans l'emploi. Les textes font mention des plaintes des travailleurs de 45 ans et plus subissant cette concurrence en se faisant « damer le pion par des jeunes auxquels les employeurs accordent la préférence ». La perte des privilèges antérieurs des travailleurs âgés va susciter un savoir touchant les subventions au recyclage, à la formation, à l'embauche ou au maintien en emploi de ces personnes pour mettre à profit leur expérience. Mais dans tout processus social où la composante expérience voudrait se revaloriser, l'âge devient une catégorie dévaluée face à l'expérience acquise elle-même. Vouloir revaloriser les acquis de l'expérience, c'est admettre que la montée en âge n'est plus suffisante. En fait, en 1981, si l'adultéité, cette catégorie élastique, s'ouvrait à 30 ans pour se refermer à 44 ans, elle résiderait sur un espace de *quatorze années* de

l'échelle des âges. Mais comment l'adultéité peut-elle débiter à 30 ans si la jeunesse englobe elle-même cet âge ? Définie comme catégorie économique sur quinze années dans l'échelle des âges, la jeunesse dépasse alors d'un an les quatorze années d'espace d'adultéité : une incohérence intolérable dans l'activité sociale de classement. Dans cette position économique dominante, la catégorie de jeunesse empiète sur une catégorie adulte obsolète, ancienne valeur étalon dissolue. La position des jeunes, élevée jusqu'à 30 ans aux fins d'intervention dans le discours, reste théorique. Elle est refondue dès après 1981, ainsi que le discours d'intervention lui étant afférent, parce qu'elle a franchi ce seuil inédit de savoir sur l'échelle des âges en dépassant le savoir d'adultéité. Il s'agissait de rétablir la cohérence des rapports entre les âges, dans le système discursif, assurant la logique de l'échelle des âges. Dès 1982, les textes feront d'ailleurs référence à « la mutation profonde qui s'opère » et qui « place les autorités publiques devant un dilemme d'arbitrage à rationaliser » pour réduire le « chômage d'équilibre ».

On aboutit à cette interaction qui suppose en fait la consolidation d'un *pont* sur lequel les individus « s'engagent momentanément dans une communion mutuellement soutenue. [...] étincelle [...] qui illumine le monde » (Goffman, 1974 : 104). En consolidant ce pont, ce rapprochement ou ce passage, le savoir rend compte de la disparition d'une frontière ou d'un seuil qui a été franchi. Ce seuil franchi devient parfaitement visible si l'on examine la logique de l'échelle des âges entre catégories jeunes et adultes. À ce niveau inédit de rapports entre les âges, de nouvelles formes de classification s'élaborent dans le savoir. Cela est propre au savoir économique devant s'appuyer sur des relations de couple, ordonnées pour fonctionner logiquement dans les raisonnements.

Inexpérimentés jusqu'à 30 ans mais vieux dès 45 ans

Dès 1982, les textes vont *fondre* les systèmes cognitifs locaux pour reformuler un véritable savoir d'intervention. Est alors remplacée la loi de 1967, « vieille de quinze ans », précise-t-on, en matière de formation de la main-d'œuvre, et un nouveau principe « d'équité » vient à la rescousse des incohérences du moment. La formule (vieille de quinze ans) correspond à la consolidation en trois étapes de cinq années, qu'a traversées la jeunesse depuis le début de sa construction en 1965. L'expérience gagnée, ou « vieillissement » dans l'échelle des âges, remet en cause une généalogie existante. Et c'est bien à cette remise en cause, à ce détournement de sens d'une ancienne généalogie du savoir, que nous assistons dès 1982. Car les dilemmes d'arbitrage qui se posent entraîneront l'abolition des limites d'âge supérieures des jeunes (30 ans) et inférieures des vieux (45 ans).

Le principe d'équité qui supplante en 1982 l'ancien système économique des âges, qui séparait utiles et inutiles, va désormais arbitrer sur de nouvelles bases les prétentions entre détenteurs et prétendants. Soumise « à des principes premiers évidents par eux-mêmes » (Namer, 1985 : 78), l'équité devient le seul principe possible de distribution des droits et obligations auxquels chacun doit naturellement s'attendre, quel que soit son âge. Ce principe d'équité (fondant la nouvelle loi de la formation professionnelle) confirme la remise en cause de l'ancienne généalogie où l'adultéité restait supérieure à la jeunesse dans l'échelle des âges.

Cet état de fait a forcé une nouvelle convention sociale, « un moyen d'établir le contact », « une occasion unique » et une amélioration de « nos communications » entre les catégories du débat, ainsi que les textes de 1983 l'affirment par la bouche même du ministre Roberts. C'est à une occasion unique d'interaction que nous préparait le pont dont nous avons déjà parlé. L'empiétement de 15 années, que les prétendants jeunes à la succession ont usurpé sur le territoire des 14 années d'adultéité restante de l'échelle d'âge, est venu en quelque sorte confirmer la consolidation économique dont a été l'objet la jeunesse dans son ultime construction sur cette échelle. La propriété heuristique essentielle de cette réparation s'est explicitée et ratifiée dans le détournement de sens des catégories de savoir ayant ainsi opéré toujours sur cette échelle. Fut dès lors possible l'interprétation d'un tout nouveau savoir dans l'ordre du discours entre les catégories de l'échelle des âges.

* * *

L'analyse des interactions d'évitement, de protection et de réparation que nous avons montrées jusqu'ici entre les catégories offre le déroulement d'un processus discursif horizontal, ordonné en trois temps par rapport à l'échelle des âges. Cette analyse a permis de mettre en forme un schéma inversé d'organisation sur cette échelle entre les catégories de jeunesse et d'adultéité. Pour exister, ce schéma a donc impliqué une construction de savoirs explicites sur les jeunes comme catégorie d'âge. Il a aussi supposé une déconstruction simultanée des savoirs implicites sur l'adultéité. Ces constructions d'âges se sont inversées dès la traversée fatale du seuil de 30 ans pour la jeunesse qui a scellé le sort de l'adultéité et la remise en cause de cette notion étalon dominante. Ces savoirs successifs sur l'âge ont ainsi entretenu la cohérence du classement en gouvernant la mémoire collective. Certaines conceptions de théorie sociale rejoignent le phénomène que nous avons observé dans le discours, à savoir la construction successive de la jeunesse comme catégories contre-culturelle (interaction d'évitement), socio-économique (interaction de protection) et économique (interaction de réparation). Graduellement, « avec le développement de la *culture* et la sensibilisation aux problèmes *sociaux et économiques*, les mobiles d'action axés sur l'*expérience économique* immédiate perdent du terrain au profit de ceux qui sont liés à la perception et à l'appréciation des problèmes *de justice* et d'équilibre. Les perspectives morales acquièrent ainsi une autonomie plus grande que par le passé où on les associait indissolublement aux facteurs économiques ». (Keniston, cité dans Rosenmayr, 1972 : 250⁹).

4.4 JEUNESSE DÉBUTANTE ET VIEILLESSE DÉCLINANTE

Avant d'ouvrir ce dernier chapitre, arrêtons-nous une dernière fois sur les données discursives de l'âge dans cette séquence de 1984 à 1989, pour en proposer une lecture sur l'échelle des âges. Ces données nous fournissent les éléments concrets à partir desquels observer les catégories débutantes et finissantes dans la réciprocité sur le parcours discontinu des âges de la vie.

D'abord, il faut observer la tranche des 16 à 19 ans, cette dernière référence faite à l'âge des plus jeunes dans ce discours, pour faire d'eux des débutants qui résident sur un espace de *trois années* dans l'échelle des âges. À l'autre bout de cette échelle, les travailleurs d'âge mûr, de 45 à 64 ans, perdent de plus en plus tôt leur compétence. Ils se démarquent ainsi des adultes de 20 à 44 ans pour créer avec eux un parcours de vie d'adultéité discontinu sur l'échelle des âges. Si les deux sous-catégories occupent ensemble *44 années* sur cette même échelle, l'adultéité ne se divise pas moins, dès 45 ans, par cette étape finissante. Ces repères d'âges nous montrent que l'adultéité finissante agit en réciprocité avec la jeunesse débutante dans ce discours. En outre, ces repères correspondent exactement aux espaces respectivement occupés par les catégories jeunes (espace de *trois années*) et adultes (espace de *44 années*) au cours de la première séquence du discours de construction de la jeunesse. À cette différence près que les 44 années de l'espace d'adultéité sur l'échelle des âges ne forment plus un bloc monolithique. Cet espace est plutôt divisé maintenant par deux sous-catégories d'adultes qui opèrent en discontinuité dans le temps, comme nous allons maintenant le voir.

Dans l'interaction de clôture, il faut donc vraisemblablement s'attendre à ce que la jeunesse et l'adultéité se révèlent comme catégories discursives à travers une nouvelle problématique de justice et d'équité. Notre analyse nous conduit en effet à observer que dans cette séquence finale, les catégories s'organisent selon une réciprocité d'activité propre à cette forme de problématique. Alors que les séquences antérieures du discours séparaient les catégories d'âge à l'horizontale, dans le schéma ici mis en forme la réciprocité interactive organise plutôt l'activité (en spirale) à la verticale.

9. C'est nous qui soulignons chacun des termes de la citation qui correspondent en fait justement aux séquences successives de la construction de la jeunesse analysée précédemment comme catégorie de savoirs du discours.

Déjà lors de la mise en ordre, on pouvait observer après 1984 un certain brouillage dans l'activité des textes entre eux. Les frontières prospectives et d'interventions se montraient moins étanches qu'auparavant entre les catégories de textes. Une nouvelle convention de savoir prend alors naissance entre catégories du discours qui auto-organisent leur propre programme d'activité. Ce savoir compétent s'efforce de formuler une compréhension nouvelle de la vérité. Ses interlocuteurs font intervenir à cet effet des modes de connaissance nouveaux pour susciter des remises en mémoire. Des formes documentaires nouvelles apparaissent ainsi que d'autres procédés de collecte, de stockage et d'évaluation des données¹⁰.

Les remises en mémoire sont rendues possibles par des comités-conseils et de nouvelles formes documentaires, pour la formation en alternance favorisant l'arbitrage entre catégories de travailleurs en concurrence dans les emplois. De même le travail partagé, la répartition des horaires, le temps partiel et la retraite anticipée sont favorisés chez les travailleurs vieillissants devant désormais faire place aux jeunes. Les travailleurs d'âge mûr jugent avoir été victimes de la concurrence de la génération du « baby-boom » maintenant plus instruite et plus compétente qu'eux. Ils prétendent avoir ainsi perdu leur dignité et ne sont prêts à faire des concessions aux jeunes qu'à la condition de se sentir utiles et de recevoir un revenu décent leur permettant de vivre dignement. En 1985, le renversement de position des jeunes sur les adultes apparaît dans les taux d'activité des 45 à 64 ans confirmant « que la pyramide doit être renversée ». Des dispositions législatives établissent un processus rationnel (d'équité et d'égalité) fondé sur la coopération sans ligne de conduite dictée aux groupes cibles devant plutôt s'auto-désigner. La réciprocité, comme perception de justice virtuelle, anticipe ici une situation d'égalité. Elle est assurée par arbitrage juridique où il y a place pour l'accord mais aussi pour le refus des catégories, bref pour le choix conscient sur l'avenir. Le vocabulaire juridique prévalant dans le contenu du discours permet ici de dégager les principes d'intelligibilité ainsi que la logique sous-jacente porteuse de signification dans ce dernier ordre de savoir. Le discours juridique se concentre sur un petit nombre de notions, qui nous ont permis de l'interpréter. Nous avons retenu les notions suivantes : la tranche d'âge des 16 à 19 ans visée par l'évaluation des stages, la compétence, l'alternance, la génération, l'oubli, le débutant. Ces notions de la séquence finale du discours sont des points d'ancrage centraux.

Entre les jeunes en stages et les travailleurs d'âge mûr au recyclage, qui doivent tous deux améliorer leur compétence, agit une réciprocité. De nouvelles solidarités verticales regroupent ainsi les catégories de sans-emploi — débutants ou finissants — et donnent lieu à de surprenants bouclages qui se multiplient. Par exemple, les travailleurs âgés ont proposé d'offrir de la formation pour aider leurs cadets sans compétence. Un jeu de réciprocité agit aussi dans le travail partagé qui agence dans l'entreprise le nouveau et l'ancien. Par la place faite ainsi aux jeunes est sauvegardée la transmission du savoir dans l'entreprise où les aînés réduisent leur activité. Par cette réciprocité sont remplacées les anciennes interactions horizontales de négociations entre une catégorie d'âge plus forte (l'adultéité) et une plus faible (la jeunesse) destinées à produire à tout prix un consensus. La réciprocité entre débutants et finissants produit une logique d'intériorisation d'un conflit social. La réciprocité homogénéise des catégories du savoir auparavant éloignées sur l'échelle des âges.

Le discours comme activité institutionnelle se caractérise aussi par un phénomène d'oubli massif. Et certains textes ont textuellement déploré « le manque de mémoire institutionnelle ». Les passions publiques du discours autour de la jeunesse génération perdue se sont éteintes après 1986 au Canada pour effacer ses classes d'âge. L'hypothèse voulant que les frontières d'âges se dissolvent pour estomper les conflits des limites d'âge, comme le pense Bourdieu, trouve ainsi écho dans notre travail. D'où la présence dans le discours d'une catégorie juvénile de plus en plus inhibée aux fins d'interventions dans cette séquence finale. L'alourdissement de la masse des aînés dans le schéma de l'échelle des âges, masse devenue prépondérante, a entraîné un désintéressement du discours sur les jeunes après 1986.

10. Des exemples sur ce sujet figurent aux pages 360 à 363 de notre thèse, dont j'ai dû ici raccourcir le texte.

Mémoire et oubli sont intimement liés, ne relèvent pas du hasard et existent en lien avec l'ordre social tel celui du discours¹¹. Les appels à la mémoire, de la part du discours, sont le « point nodal », la « boîte noire » où vont être régularisées les incohérences du système d'équité qui organise les interactions entre les âges. La règle de l'égalité des droits va, en 1986, venir régulariser les échanges réciproques mettant tout le monde sur le même pied. Elle produit des sujets égaux juridiquement — c'est-à-dire sans égard nécessairement à l'âge — présumés aptes à interagir. La justice distributive nous ramène à l'oubli pour confirmer une réalité qui est maintenant celle où l'adultéité a perdu sa domination implicite sur le savoir, comme notion résiduelle des constructions successives explicitées de la jeunesse.

En remémorant un savoir passé sur les jeunes, le discours valide dans la mémoire collective leur contribution à la société. Les constructions contre-culturelles, sociales et économiques de la jeunesse sont ainsi évacuées comme anciens savoirs dépassés et institutionnalisés attachés à ses âges. Est exalté ensuite un personnage qui, par son expérience douloureuse, est devenu capable de donner du monde une explication nouvelle et ainsi l'améliorer. Ce savoir final nous présente une explication du monde où l'individu jeune est éclairé, mûri, responsabilisé et autonomisé par ses années d'apprentissage. La nouvelle vision de la jeunesse industrielle, studieuse et indépendante, apparaissant dans le savoir en 1989, consacre l'évacuation définitive des anciennes constructions à son sujet.

Ce retour à la première séquence du discours qui a construit la catégorie de jeunesse nous confirme une inversion. Visiblement, on se trouve en présence d'un phénomène de renversement des échelles d'âge un peu à la manière d'un sablier quand le temps a fini de s'écouler. La jeunesse, ramenée à ses trois premières années du début de sa construction comme catégorie, est maintenant totalement institutionnalisée et intégrée aux interactions sociales du discours. Le renversement du sablier du temps en est la preuve, la validation autonome. Le « réservoir d'en haut » s'est vidé peu à peu de son contenu monolithique dominant d'adultéité pour introduire une catégorie d'adultes déclinants, agissant finalement en réciprocité avec des jeunes débutants. En même temps, le « réservoir d'en bas », peu à peu rempli de contenu juvénile, s'est imposé jusqu'à agir en réciprocité avec l'adultéité finissante dans cette séquence finale.

5. CONCLUSION

L'analyse du mouvement de construction du discours a retenu notre attention sur deux plans, concret d'abord et abstrait ensuite. Sur le plan concret, nous sommes partie des caractéristiques du discours lui-même et de l'activité de ses textes. L'expérience du discours et de ses constructions a permis de mettre ici en lumière un effort collectif de mémorisation et d'oubli pour présenter des transformations décisives dans la construction des âges de la vie, où la construction de la jeunesse et l'effritement de l'adultéité sont sélectifs, tout comme mémoire et oubli sont des phénomènes sélectifs dans toute expérience sociale.

D'autre part, sur un plan conceptuel plus abstrait, nous avons interprété les glissements opérant dans l'ordre des savoirs du discours, pour cerner la jeunesse comme catégorie de l'échelle des âges. Ce phénomène est ici défini comme concept mouvant à partir des catégories de l'échelle des âges dans l'ordre des savoirs du discours. La dynamique interactive des savoirs successifs a fait ressortir une interprétation où la jeunesse et la vieillesse sont construites et reconstruites comme catégories de l'échelle des âges qui modèlent les résidus d'adultéité. La jeunesse et la vieillesse, comme catégories de l'âge, agissent comme révélatrices

11. Voir Douglas (1989), son chapitre 6, pour un compte rendu passionnant des enquêtes d'Evans-Pritchard montrant que les processus cognitifs de la mémoire collective sont fixés par les institutions sociales. Chez les Nuers, la mémorisation systématique fait partie intégrante de leur organisation sociale. Non seulement on se souvient de certains ancêtres pour les faire passer à la postérité, mais surtout on sait lesquels faire disparaître et selon quels intervalles de générations.

privilegiées de l'implicite permettant de mettre en forme un processus d'ajustement toujours à l'œuvre dans la connaissance.

Lucie France DAGENAIS
Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse du Québec
Direction de la recherche
360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1P5

RÉSUMÉ

Cet article analyse la catégorie « jeunesse » comme construction sociale du discours sociopolitique institutionnel fédéral au Canada. L'examen d'un corpus de textes gouvernementaux y définissant la jeunesse comme cible d'interventions entre 1965 et 1989, a révélé des glissements de sens successifs, faisant des jeunes une catégorie d'âge continuellement reconstruite. En tant qu'objet sociologique, la jeunesse est ici analysée en rapport à l'adulthood déclinante, entité implicite et résiduelle se modelant entre les constructions de la jeunesse et celles de la vieillesse, comme catégories de l'échelle des âges.

SUMMARY

This paper analyses the category "youth" as a social construction of sociopolitical discourse in federal government institutions in Canada. The examination of a corpus of governmental texts in which youth was defined as a target for programmes between 1965 and 1989 revealed successive shifts in meaning, the young as an age category being continually reconstructed. As a sociological object, youth is analyzed here in relation to declining adulthood, which is an implicit and residual entity taking shape between the constructions of youth and of old age as age scale categories.

RESUMEN

Este artículo analiza la categoría « juventud » en tanto que construcción social del discurso sociopolítico institucional federal en Canadá. El examen de un corpus de textos gubernamentales que definen la juventud como el objeto de intervenciones entre 1965 y 1989 reveló deslizamientos sucesivos en el sentido, lo que transforma a los jóvenes en una categoría constantemente reconstruida. En tanto que objeto sociológico, la juventud es analizada aquí en relación a la adultez declinante, entidad implícita y residual que se modela entre las construcciones de la juventud y las de la vejez, como categorías de la escala de edades.

BIBLIOGRAPHIE

- BALAZS, G., FAGUER, J. P. 1984, « Les jeunes et l'emploi : une recherche sous influence », *Cahier du réseau « jeunesse et sociétés »*, n° 2, mars 1984.
- BARDIN, L. 1989, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF.
- BERGER, P. L., LUCKMANN, T. 1986, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- BOURDIEU, P. 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, novembre pp. 2-23.
- BOURDIEU, P. 1980, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P. 1985, « De quoi parle-t-on quand on parle du « problème de la jeunesse ? », *Les jeunes et les autres*, vol. 2, Vancresson, CRIV, pp. 229-235.
- BOURDIEU, P. 1987, *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit.
- COMMAILLE, J. 1987, « Nouveaux statuts sociaux du jeune et problèmes de régulation sociale », *Cahiers de la recherche sur le travail social*, Jeunes et générations. Classements et traitements, n° 13, pp. 71-83.
- DOUGLAS, M. 1986, *Ainsi pensent les institutions*, Sogedin, Éditions Usher pour l'édition française, 1989, (Édition originale *How Institutions Think*, New York, Syracuse University Press).
- GOFFMAN, E. 1974, *Les rites d'interaction*, trad. Alain Kihm, Éd. de Minuit.
- HARTMANN, J. 1985, *Youth in the Welfare Society, a Reader on Theoretical Concepts and Empirical Studies in Youth Research*, Uppsala University, Department of Sociology.
- JENNY, J. et al. 1983, *La jeunesse en questions. Orientations de la recherche et sources documentaires en sciences sociales*, Paris, La Documentation Française.
- LAPLANTE, R. 1980, « La question des âges », *Possibles*, 4, 3, pp. 217-225.
- MAUGER, G. 1985, « Éléments pour une réflexion critique sur la catégorie de "jeunesse" », *Cahiers du réseau Jeunesse et société*, n° 6-7, octobre, pp. 72-96.
- MELCHERS, R. 1988, « La vieillesse ouvrière : normativités et gestion de vie », *Déviance et Sociétés*, Vol. 12, n° 3, pp. 197-236.
- NAMER, G. 1985, *Court traité de sociologie de la connaissance*, Paris, Librairie des Méridiens.
- PHILIBERT, M. 1968, *L'échelle des âges*, Paris.
- ROSENTHAL, L. 1972, « Introduction : nouvelles orientations théoriques de la sociologie de la jeunesse », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XXIV, n° 1, pp. 227-272.